

ÉLECTION CONTESTÉE DE GREY-NORD.

Dans la Haute Cour de Justice.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division-nord du comté de Grey, tenue les 18^e et 25^e jours d'août 1896.

Entre

THOMAS HOATH,

Pétitionnaire ;

et

WILLIAM PATERSON,

Défendeur.

Et par contre-pétition.

Entre

WILLIAM PATERSON,

Pétitionnaire ;

et

JAMES MACLAUHLAN,

Défendeur.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, deux des juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifions par les présentes que, le 17^e jour de décembre 1896, nous avons tenu une cour en la ville de Owen-Sound, pour l'instruction des pétitions entre les parties susmentionnées concernant la susdite élection à laquelle le dit William Paterson avait été rapporté comme régulièrement élu, et qu'à l'ouverture de la cour, le pétitionnaire, Thomas Hoath, a déclaré qu'il n'était pas prêt à produire de preuve à l'appui de sa pétition ou à corroborer les allégations y contenues, et au même moment le pétitionnaire, William Paterson, a exprimé son intention de ne pas faire de preuve à l'appui de sa contre-pétition.

Nous avons alors décidé et adjugé :

1. Que le dit William Paterson avait été régulièrement élu comme membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de la division-nord du comté de Grey, et nous avons renvoyé la pétition et la contre-pétition avec dépens.

2. Nous faisons aussi rapport qu'aucune preuve de manœuvres frauduleuses n'ayant été faite devant nous, il nous est impossible de dire si de telles manœuvres ont été pratiquées dans une grande mesure à l'élection à laquelle se rapporte la dite pétition.

3. Nous sommes d'avis que l'enquête sur les opérations de l'élection a été rendue incomplète par le fait des parties aux pétitions susmentionnées, et nous n'avons aucune preuve nous autorisant à dire s'il est désirable ou non de faire une nouvelle enquête pour savoir si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

4. Nous annexons aux présentes copie des notes de la preuve faite à la dite instruction, ainsi que copie de l'affidavit de John Graham, fils, produit à la dite instruction.

Daté à Osgoode Hall, ce 26^e jour de décembre 1896.

W. G. FALCONBRIDGE,

J.

W. P. R. STREET,

J.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes
du Canada.